

FICHE D'INSCRIPTION DANSE-ÉTUDES

En complétant et signant cette fiche d'inscription, je m'engage à payer l'intégralité de mon année au sein de la formation et à respecter le règlement intérieur situé ci-dessous de la présente fiche.

RÉSERVER A L'ADMINISTRATION

Mode de paiement :

Montant payé :

Détail du paiement :

Nom sur chèques :

Nom de l'institut bancaire :

Nom :

Adresse email :

Prénom :

Téléphone mobile :

Date de naissance

Téléphone d'un parent (urgence) :

Adresse :

Conditions obligatoires :

- 15€ d'adhésion à l'association Danse en Corps en début d'année par élève
- Certificat médical pour l'élève (apte à la pratique de la danse)
- Règlement intérieur lu et signé
- Paiement de la formation soit 2500€ l'année

Règlement :

- L'élève s'engage à participer à l'ensemble des cours du cursus sans exception.
- L'élève doit fournir un certificat médical lors de son inscription attestant de sa bonne capacité physique à pratiquer la danse intensivement.
- L'élève n'est pas autorisé à s'inscrire ou à participer à un concours sans l'autorisation préalable de la directrice Brigitte Lipari. Le choix des concours et des participations à ceux-ci sont réservés à la direction.
- L'élève a l'obligation de tenir informé la directrice Brigitte Lipari de ses participations à d'éventuelles auditions (spectacles ou compagnies de danse ou centres de formation)
- L'élève doit arriver impérativement 30 minutes avant le début de l'heure de cours dans le studio.
- L'élève doit se conformer à la tenue obligatoire en vigueur dans l'école : Elève féminin - justaucorps, collant, demi-pointes, pointes, chignon. Elève masculin - collant, t-shirt, demi-pointes.
- Les stages pendant les vacances scolaires ne sont pas obligatoires mais vivement recommandés. Ils seront facturés en plus du tarif mensuel à un tarif préférentiel.
- L'élève a l'obligation de participer à l'ensemble des spectacles et prestations auxquelles la directrice se sera engagée. (même ceux hors période scolaire). La direction vous en informera en avance.
- Les élèves et leur parents sont seuls responsables de leur organisation scolaire (inscription au CNED, suivi des devoirs etc).
- Les parents, tuteurs légaux ou accompagnateurs de l'élève ne doivent pas interférer dans les décisions prises par la direction de l'école.
- En dehors des heures de cours de danse, l'école n'est pas responsable de l'élève.
- Les voyages et sorties diverses (concours, auditions, etc) sont des opportunités dont le coût financier devra être entièrement assumé par les élèves y compris le déplacement et l'hébergement du professeur.
- A l'heure des réseaux sociaux nous demandons aux élèves de notifier leur école sur les réseaux.

Le respect, la courtoisie est de mise au sein de l'établissement et en-dehors, merci de montrer l'exemple.

Toute formation commencée est due en totalité, le règlement peut se faire en 1 fois ou être échelonné en 3 à 10 mensualités. Le paiement est dû avant le 5 de chaque mois.

TOUT MANQUEMENT A CES CONDITIONS EVOQUEES PLUS HAUT POURRA ENTRAINER UN RENVOI DEFINITIF ET IMMEDIAT DE L'ELEVE.

Signature de l'élève et des parents avec mention lu et approuvé :